



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

N°75
JANVIER 2023

BONNE ANNÉE 2023

treize
marcâtchage

PASSIONNÉS
ENGAGÉS
INNOVANTS

Patrick Lévêque,

Président de la Chambre
d'agriculture des Bouches-
du-Rhône, les élus et
l'ensemble du personnel
vous présentent leurs
**meilleurs vœux pour
la nouvelle année !**

Accompagnons l'agriculture
de demain.

Edito



Chères consœurs, chers confrères, Agricultrice sur la commune de Berre, je préside aujourd'hui le CETA d'Eyguières. Une mission qui au départ se résumait à choisir le technicien le plus qualifié pour la culture de la fraise.

C'est un des atouts des CETA : les spécialisations de chaque technicien, mais aussi un réseau de partenaires (Chambre d'agriculture, APREL, et bien d'autres) composés d'ingénieurs, de conseillers et de techniciens qui répondent à nos questions techniques de production.

Aujourd'hui, en France, être agriculteur est un véritable défi. En plus de la complexification de toutes les procédures de certification diverses, et des exigences des pouvoirs publics en matière d'environnement, s'ajoute la crise du prix des matières premières et la crise énergétique difficile pour les serristes.

Dans ce contexte, il devient de plus en plus compliqué de faire les bons choix, ou savoir quelle orientation prendre, afin de rester compétitif car il ne faut pas perdre de vue que l'innovation est essentielle à notre avenir et à la survie de nos entreprises.

Mais il est important d'avoir toutes les informations et un regard critique, par exemple sur le thème de l'agri-photovoltaïsme. En effet, c'est un sujet où il est difficile de discerner le vrai du faux, alors que l'on s'engage pour plusieurs décennies ; les CETA et ses partenaires sont en mesure d'apporter de vrais conseils et l'éclairage nécessaire sur de tels investissements.

L'organisation de la filière maraîchère est un véritable moteur pour nos orientations et nos prises de décisions ; n'hésitez pas à rejoindre le réseau et devenez adhérent d'un Ceta.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2023 !



Florence Feraud
*Présidente du
Ceta d'Eyguières*

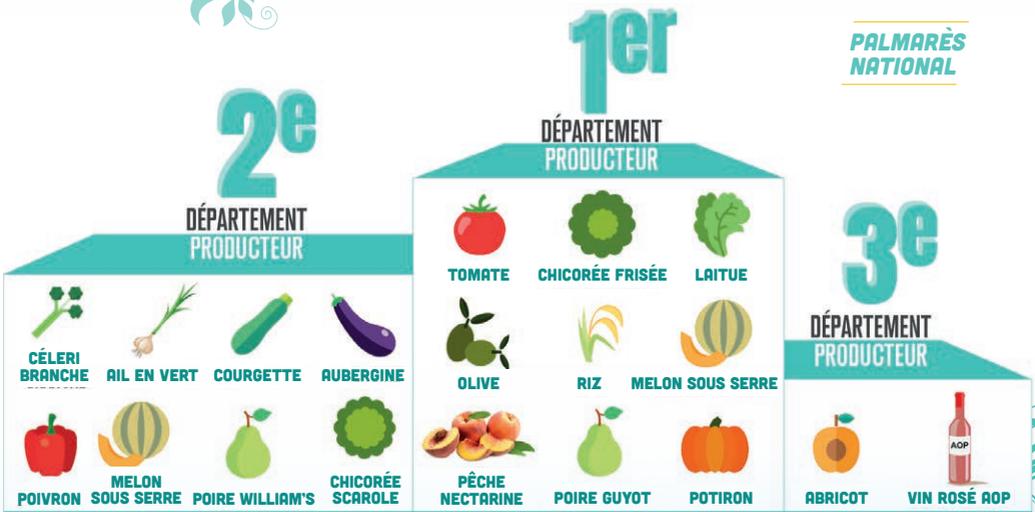


BRAVO AUX MARAÎCHERS DES BOUCHES-DU-RHÔNE !

Le département des Bouches-du-Rhône est encore le **PREMIER** département français pour la tomate avec 102 735 tonnes, les laitues, la chicorée frisée, le melon précoce et les courges !

La valeur de la production de légumes frais est de 276 millions d'euros soit plus de 30 % de la valeur de la production agricole départementale, à la **SECONDE** place tout juste après la filière arboriculture.

PRODUCTIONS AGRICOLES : LEADER NATIONAL DE FRUITS ET LÉGUMES



Source : Schéma extrait de l'étude Agreste n°124-4, département des Bouches-du-Rhône, mars 2022, m^{ai} août 2022.





ACTUALITÉS TECHNIQUES ET PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. Consulter le site www.ephy.anses.fr.

FICHES

► **BIOCONTRÔLE** : la liste des produits de **Biocontrôle** a été mise à jour dans la note de service DGAL/SDQSPV/2022-949 du 22/12/2022 (voir site DRAAF PACA).

AUTORISATION PROVISOIRE

► **PROTOE** (pendiméthaline) : autorisation provisoire de 120 jours pour le désherbage de la **carotte**, du **céleri-branche** et du **fenouil** uniquement. Date de fin d'utilisation : 21/04/2023.

► **SANTHAL** (métalaxyl-M) : autorisation provisoire de 120 jours en traitement des parties aériennes pour lutter contre champignons pythiacées sur **mâche** uniquement en plein champ et sous abris. Date de fin d'utilisation : 23/03/2023.

► **WAKIL XL** (fludioxonyl, métalaxyl-M et cymoxanil) : autorisation provisoire de 120 jours en traitement des semences, pour lutter contre les champignons pythiacées sur **féveroles**. Date de fin d'utilisation : 01/05/2023.

MODIFICATION

► **WHISPER** ou **KASHMIR** ou **AUDITORIUM** (soufre) : l'homologation de ce produit en traitement des parties aériennes contre l'oïdium s'étend sur la **tomate** et **aubergine**, les **cucurbitacées à peau comestibles**, les **cucurbitacées à peau non comestibles** et le **poivron** et **piment**.

RETRAIT

► **SANTHAL** (métalaxyl-M) : contenant un coformulant ayant été interdit, l'AMM de ce produit est donc retirée. Une nouvelle formulation sans ce coformulant a été déposée pour le remplacer. Date de fin d'utilisation : 24 mars 2024.



"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites portés par l'APCA."



FDCETAM 13

Les CETA maraîchers

LE PÔLE DE COMPÉTENCE DE LA FÉDÉRATION DES CETA MARAÎCHERS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



— DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE —

“ Un accompagnement technique performant est un atout majeur pour le maintien de la compétitivité et l'évolution des exploitations maraîchères. Les CETA des Bouches-du-Rhône sont structurés en “pôle de compétence maraîchage” pour apporter aux producteurs un service à la fois plus pointu et plus diversifié en mutualisant leurs savoir-faire et leurs moyens. ”



» Gilles Belenguier,

Président de la FDCETAM 13

Ainsi, tout en maintenant pour les adhérents de son CETA un accompagnement de proximité et polyvalent, chaque conseiller met ses compétences approfondies dans ses spécialités au service des producteurs et des conseillers de l'ensemble du réseau technique.



“Je veux me lancer dans une nouvelle culture, tester de nouvelles techniques, j'ai une question particulière à poser concernant ma culture mais elle est peu représentée dans mon CETA. Je fais appel aux spécialistes du sujet dans le pôle.”

“Le conseiller du réseau participe aux événements techniques qui concernent sa spécialité dans la région, en France, à l'étranger, et nous rapporte les informations les plus récentes.”

“Pour progresser je souhaite comparer mes façons de faire à celle de mes confrères. Je participe au groupe d'échange animé par un conseiller du pôle.”

1



➤ CETA DU PAYS D' AUBAGNE

- **François Veyrier** _____
 - 06 71 11 93 87
 - f.veyrier@cetadupaysdaubagne.fr

2



- **Irène Berenguer** _____
 - 06 70 16 46 98
 - i.berenguer@cetadupaysdaubagne.fr

3



➤ CETA DE BERRE

- **Sabrina Dellarosa** _____
 - 06 18 02 29 88
 - ceta.berre@free.fr

4



➤ CETA DE CHÂTEAURENARD

- **Thierry Corneille** _____
 - 06 09 50 95 30
 - ceta.chateaurenard@orange.fr

5



➤ CETA DURANCE ALPILLES

- **Alexandra Candaille** _____
 - 06 19 48 45 78
 - cetadurancealpillles@orange.fr

6



➤ CETA D'EYRAGUES

- **Frédéric Delcassou** _____
 - 07 81 85 95 70
 - ceta.eyragues@gmail.com





— LES CETA DES BOUCHES-DU-RHÔNE — ET VOS CONSEILLERS



7



→ CETA DE ST MARTIN DE CRAU

Aurélie Coste

- 06 11 97 29 68
- ceta.stmartin@gmail.com

8



→ CETA DU SOLEIL

Loïc Basnonville

- 06 15 92 87 68
- ceta.soleil@orange.fr

DES QUESTIONS À PROPOS DU PÔLE DE COMPÉTENCE, DES PROPOSITIONS ?
PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER.

Les CETA maraîchers des Bouches-du-Rhône interviennent dans plus de 50 communes du département.



— DES SPÉCIALITÉS —

AU SERVICE DES PRODUCTEURS

» DES CULTURES

- » **Salades :**
Alexandra Candeille,
Aurélie Coste
- » **Tomate en sol :**
Thierry Corneille
- » **Concombre, poivron,
aubergine :**
Alexandra Candeille
- » **Melon :** Loïc Basnonville
- » **Courgette :** Frédéric Delcassou
- » **Fraise en sol :** François Veyrier
- » **Cultures hors sol
(conduite, variétés...):**
 - » **tomate :** Aurélie Coste, Céline Tardy,
Sabrina Dellarosa
 - » **fraise et autres :** Céline Tardy
- » **Diversification des cultures
sous abri et en plein champ,
PPAM, safran, câprier :**
François Veyrier
- » **Epinard :** Alexandra Candeille
- » **Céleri :** Thierry Corneille

» DES TECHNIQUES

- » **Agriculture biologique :**
Frédéric Delcassou, Loïc Basnonville
- » **Protection Intégrée et Biologique
cultures en sol, biocontrôle des
maladies et ravageurs aériens :**
Frédéric Delcassou
- » **Biocontrôle des maladies
et ravageurs du sol :**
Frédéric Delcassou, Sabrina Dellarosa
- » **Protection Intégrée cultures hors-sol :**
Aurélie Coste, Céline Tardy
- » **Diagnostic sol
(Analyses, matières organiques...):**
François Veyrier, Sabrina Dellarosa
- » **Fertilisation, Zone vulnérable
nitrates :** Sabrina Dellarosa
- » **Serres, équipements, serre fermée :**
Aurélie Coste, Thierry Corneille
- » **Serre photovoltaïque :**
Thierry Corneille
- » **Circuits courts (montage de projet...):**
Irèna Berenguer
- » **HVE et projets collectifs :**
Irèna Berenguer



— DES INFORMATIONS TECHNIQUES —

POINTUES ET ACTUALISÉES

- » **Prosalade**, bulletin hebdomadaire
sur la culture de la salade et
les cultures d'hiver
- » **Le 13 des Serres spécial hors-sol**,
bulletin hebdomadaire sur
la tomate hors sol
- » **Cetaculture**, bulletin hebdomadaire
sur les cultures de printemps-été
- » **L'ABCETA**, bulletin sur la culture
en maraîchage biologique
- » **Des notes techniques** par culture
ou thématique



VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À UN CETA ?
CONTACTEZ LE CONSEILLER DU CETA LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

TOMATE

VIGILANCE VIRUS TOBRFV



Cet article fait le point sur les dernières informations sur le virus ToBRFV. Voir les bulletins précédents Treiz'Maraîchage (numéros 37, 46 et 56).

► **TOBRFV :** Tomato Brown Rugose Fruit Virus. C'est le virus du fruit brun rugueux de la tomate, classé organisme de quarantaine provisoire (OQP).

► **LOCALISATION :** Le cas français (Bretagne) de contamination des serres de tomate décrit en février 2020 a rapidement été éradiqué. De plus, des lots de semences et de plants étrangers ont été suspectés et analysés. A ce jour, aucun cas n'est décrit sur le territoire national. Cependant, le virus ToBRFV est très présent en Europe, et **tous nos pays frontaliers manifestent des difficultés de gestion.**

dans notre région et au niveau national. Des instructions techniques officielles précisent les modalités d'autocontrôle, de surveillance et d'analyse de risques à mettre en œuvre sur les exploitations. Elles sont disponibles sur le site du Ministère de l'Agriculture.

GESTION DU RISQUE

La propagation du virus se fait par simple **contact** (mains, vêtements, outils, insectes, animaux ...). Le virus se transmet aussi par la **graine**. Toutes les exploitations de production de tomate sont concernées.



N'introduisez ni plant, ni semence venant d'autres pays, le risque d'introduction de ce virus sur le territoire est très important !



- 1 : Virus - tâches rugueuses brunes
- 2 : Virus - nécrose et mosaïque sur feuilles
- 3 : Virus - décoloration sur fruit

► **RÈGLEMENTATION :** Depuis le 11 mars 2020, un arrêté ministériel impose une surveillance de ce virus sur le territoire. Un plan de surveillance a donc été conduit en 2020 par les services de l'État sur culture de tomate principalement. Il s'est poursuivi en 2021 et 2022,

LE PROTOCOLE SANITAIRE détaillé à destination des producteurs de Provence est disponible auprès de votre conseiller et sur www.chambre-agriculture13.fr

? *Tout symptôme douteux doit être signalé aux autorités sanitaires (SRAL PACA) et faire l'objet d'une analyse. Pour toute question, appelez votre conseiller et abonnez-vous au Bulletin BSV maraîchage www.bsv-paca.fr.*

Laurent Camoin
ingénieur-conseil
maraîchage, 06 70 47 15 68
l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr





RÉSULTATS NATIONAUX RÉSEAU FERME DEPHY UNE FORTE IMPLICATION DES MARAÎCHERS !

Créé en 2011, le réseau Ferme Dephy a stimulé l'intégration de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires au sein de 3 000 fermes françaises. Après une première phase de 5 ans, un second engagement de 2017 à 2021 a permis de pérenniser cette démarche. Cet article présente les résultats des IFT (indices de fréquence de traitement) des trois premières années de ce réengagement des groupes Ferme Dephy, pour la filière légumes.

▶ RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019

Au niveau national au sein de ses fermes de la filière légumes, le réseau Ferme Dephy a encore enregistré une **baisse des IFT** pour l'année 2019.

L'IFT est descendu à **2,1**, ce qui représente une baisse de **43%** par rapport à l'état initial en 2016.

▶ RÉSULTATS MOYENS DE 2017 À 2019

En calculant la moyenne des 3 premières années d'engagement, cela représente une **baisse de 30%** des IFT de synthèse par rapport à l'état initial. Les maraichers ont donc réalisé la plus grande progression parmi toutes les filières, en réduisant leurs IFT de synthèse de **3,7 à 2,6** tout système confondu (*plein-champ, sous-abris, hors-sol*).

▶ ÉVOLUTION DE L'IFT DE SYNTHÈSE SELON LES FILIÈRES (comparaison de la moyenne 2017-18-19 à l'état initial) [NOMBRE DE FERMES]

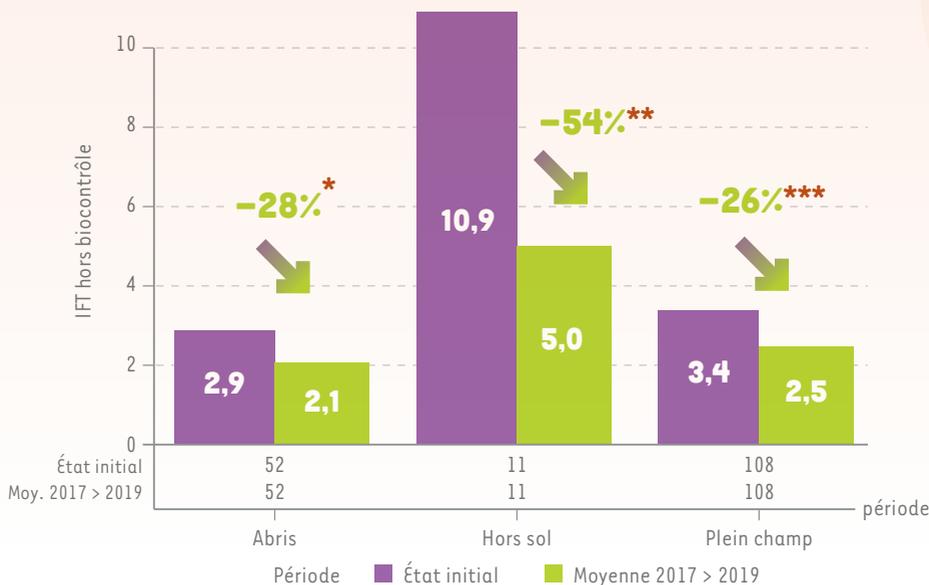
 GCPE [694]: -19% *** IFT: 2,6 > 2,1
 Maraîchage [171]: -30% *** IFT: 3,7 > 2,6
 Horticulture [36]: -19% * IFT: 7,8 > 6,3
 Cultures tropicales [49]: +5% IFT: 4 > 4,2
 Viticulture [419]: -23% *** IFT: 10 > 7,7
 Arboriculture [181]: -24% *** IFT: 15,6 > 11,9

LÉGENDE DES GRAPHIQUES :

*** : p-value < 0,001 / ** : p-value < 0,01
* : p-value < 0,05 / . : p-value < 0,1
«>> ou «NS» : non significatif.

Traitement statistique : comparaison de la distribution des IFT sur des échantillons appariés. Les données sont organisées par paire où chaque système de culture est associé à deux valeurs d'IFT : l'état initial et la moyenne des campagnes 2017-2018-2019. Cette non-indépendance des données a motivé le choix du test des rangs signés de Wilcoxon Mann-Whitney.

ÉVOLUTION DE L'IFT DE SYNTHÈSE SELON LE SYSTÈME DE PRODUCTION



Selon le système de production, ces résultats varient. Les systèmes sous abris enregistrent la plus forte baisse, notamment en hors-sol où l'IFT est divisé par deux (-54%), mais cela est aussi vrai en sol (-28%). Le plein-champ réalise également une baisse importante (-26%), au regard de la difficulté à maîtriser les conditions de culture dans ce système.

ÉVOLUTION DE L'IFT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En agriculture biologique également des changements sont réalisés pour réduire les produits utilisables en AB. Le travail est concentré sur les produits utilisables en AB mais hors biocontrôles, comme par exemple les produits à base de cuivre, de spinosad, etc. Bien que ces IFT soient déjà très faibles, les maraîchers AB arrivent à les diminuer encore sous-abris et à presque les stabiliser en plein-champ, avec des aléas selon le climat des années.

RETROUVER LES RÉSULTATS EN 2 CLICS SUR ECOPHYTOPIC

Chaque réseau Ferme Dephy renseigne une page web avec ses caractéristiques, ses objectifs, ses résultats et les agriculteurs y participant. Cette page est disponible sur le site : <https://ecophytopic.fr/dephy/le-dispositif-dephy-ferme>

Les pages spécifiques des deux groupes Dephy Ferme Maraîchers de Provence sont disponibles sur <http://ecophytopic.fr> aux 2 liens suivants: [ici](#) et [ici](#)

Vous y retrouvez tous les articles de témoignages des maraîchers sur leurs réussites techniques en culture sous abris ainsi que les résultats et vidéos issus de différents travaux du réseau depuis 2011.

Lucas Tosello
*conseiller en
 maraîchage - 06 33 11 56 02
 l.tosello@bouches-du-
 rhone.chambagri.fr*



ANNONCES

- ▶ **Recherche stage non rémunéré** : Elève ingénieur en 1^{ère} année à AgroParisTech recherche stage en exploitation agricole. Du 14 avril au 21 mai 2023.
Tél. 06.41.38.32.69 - adrien.ferrieu@gmail.com
- ▶ **Vends groupe électrogène** SAME modèle 1055 P de 1983, 48Kw / 60 KVA - il comptabilise 80 heures. Poids 395 kg, documentation technique disponible, à enlever sur place à Châteaurenard Prix demandé : 2 000 €
Tél. 06 14 29 15 26
- ▶ **Vends microgranulateur** de marque Sepeba. Prix à débattre.
Tél. 06 08 43 09 16
- ▶ **Recherche réservoir** de poids lourd
Tél. 06 22 70 84 98

- ▶ **Recherche tunnel** 8m par 100m Richel arceaux ovales
Tél. 06 22 82 86 13

AGENDA

JEUDI 9 MARS

Café technique APREL sur la qualité du sol

Contact :

Claire GOILLON - 07 78 87 00 76

INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE :

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'Aprel. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.



Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr